

CONSIGNES :

- Pour favoriser la compréhension de cette grille et connaître la marche à suivre en lien avec l'utilisation de celle-ci, lire le protocole d'utilisation qui accompagne cette grille.
- Utiliser une grille pour chaque scénario à analyser qui comprend le corridor piétonnier et l'endroit où les personnes fumeraient.
- Lors de la marche exploratoire, pour chacun des 33 critères de la section A et B de la grille, cocher **OUI** ou **NON** selon vos observations.
- Au besoin, inscrire des commentaires dans la section s'y rapportant.

ZEDF : Zone Extérieure Désignée pour Fumeurs, située sur le terrain de l'OMH, là où les personnes pourraient fumer.

A) PRÉVENTION DES TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS (17 CRITÈRES)

LIEUX	CRITÈRES DE SÉCURITÉ - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	OUI	NON
CORRIDORS PIÉTONNIERS MENANT VERS LA ZEDF SITUÉE SUR LE TERRAIN DE L'OMH	> Présence d'au moins un corridor piétonnier menant vers la ZEDF :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	✓ Dont le déplacement est simple et intuitif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	✓ Qui est rectiligne, libre d'obstacles et suffisamment large	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	✓ Qui est suffisamment entretenu (ex. : déneigé, déglacé, absence de ressauts de joints, de crevasses et de trous...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	✓ Qui est adapté pour les personnes à mobilité réduite (ex. : rampe d'accès, absence de dénivellation brusque...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Absence de conflits possibles piétons avec véhicules et/ou vélos puisque le corridor piétonnier est physiquement séparé des autres modes de circulation (ex. : séparé par un trottoir ou par une bordure de béton)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
> Absence de conflits possibles piétons/véhicules et/ou vélos dans le stationnement, puisque les traverses pour piétons, si présentes, sont bien aménagées (ex. : marquage au sol)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Commentaires :

LIEUX	CRITÈRES DE SÉCURITÉ - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE * SI LA ZEDF EST À PROXIMITÉ D'UNE VOIE PUBLIQUE	OUI	NON
ZEDF OÙ LES PERSONNES FUMERAIENT	> Présence d'un trottoir à l'endroit où seraient dirigées les personnes pour fumer	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Si pas de trottoir, présence d'un dégagement d'au moins 1 mètre de la rue	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Entretien adéquat de la zone (ex. : déneigée, déglacée, absence de ressauts de joints, de crevasses et de trous)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Absence d'une dénivellation brusque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Absence d'une entrée pour véhicules à l'intérieur de 5 mètres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Visibilité non réduite sur la voie publique (ex. : courbes, boisés...)*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Absence de possibles conflits piétons-cyclistes (ex. : piste cyclable aux abords, piste multiusage pour piétons et cyclistes...)*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Absence d'un volume important de véhicules, notamment de véhicules lourds *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	> Limite de vitesse de 50 km/h et moins *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
> Absence d'un arrêt pour transport en commun à l'intérieur de 5 mètres *	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

Commentaires :

B) PRÉVENTION DES TRAUMATISMES INTENTIONNELS (16 CRITÈRES)

LIEUX	AXES	CRITÈRES DE SÉCURITÉ - SÉCURITÉ LIEUX PUBLICS	OUI	NON	
CORRIDOR PIÉTONNIER POUR SE RENDRE VERS LA ZEDF	SIGNALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Possibilité de produire et d'installer des outils pour signaler aux fumeurs l'endroit où il est indiqué de fumer en sécurité (ex. : pictogramme, cartes d'orientation, panneaux de signalisation, marquage au sol...)? 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
	VISIBILITÉ ET ACHALANDAGE	Concernant le corridor piétonnier qui mène à la ZEDF :			
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Présence d'un bon éclairage 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Absence de zones d'ombre importante 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Champ de vision dégagé (capacité de voir à 25 mètres et absence de cachettes possibles) 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Absence d'un couloir sans autre issue que le couloir même 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Corridor achalandé et/ou visible d'un lieu achalandé 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		Concernant la ZEDF :			
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Présence d'un bon éclairage 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Absence de zones d'ombre importante 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Champ de vision dégagé (capacité de voir à 25 mètres et absence de cachettes possibles) 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
	SURVEILLANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Des employés, gardiens de sécurité ou policiers patrouillent régulièrement ce secteur 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Des caméras de surveillance pointent en direction du corridor piétonnier et de l'endroit où les fumeurs pourraient fumer (voie publique ou ZEDF) 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
	ENTRETIEN	<ul style="list-style-type: none"> ➢ L'entretien des lieux sera assuré (ex. : taille des haies, graffitis retirés, ramassage des déchets sur le sol...) afin d'éviter la présence de signaux indiquant que cet endroit est peu fréquenté. Cela a pour effet d'augmenter le sentiment de sécurité des personnes 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Possible de placer des cendriers et des poubelles sur le terrain de l'OMH dans la ZEDF 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
	PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Activités et mécanismes de communication seront disponibles pour informer les fumeurs des sous-groupes concernés (visiteurs, résidents, employés) à l'importance de rapporter à l'OMH toutes expériences de sentiment d'insécurité, de violence, d'incivilité, ou autres 	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Mécanismes seront en place et personnes seront identifiées pour colliger et traiter les incidents et accidents rapportés par les fumeurs expérimentant de l'insécurité 		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		

Commentaires :

Ce document ne peut être reproduit que pour une utilisation publique et à condition d'en mentionner la source.

Production : Direction de santé publique de la Montérégie

Rédaction : Jean-Paul Gagné, Responsable régional des environnements et saines habitudes de vie sans fumée

Collaborateurs : Gabrielle Manseau, M. Urbanisme

Secrétariat et mise en page : Nathalie Bombardier, agente administrative